

Pratz, le 17 mars 2016

PACTE MONDIAL

Communication annuelle sur le progrès (COP 2016).

Je confirme que la société Millet Plastics Group réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchants les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur le progrès, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principaux.

Bien cordialement.

Mme Christine Millet
Présidente



Page 1/7

Description des bonnes pratiques menées en 2015/2016 et projection 2017

1) Droits de l'homme : Principes n° 1 et 2 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Notre politique :

Ci-après notre charte Sociale (travail et droits de l'homme)

Nos objectifs :

- Sensibiliser les employés sur les droits de l'homme.
- Mobiliser et impliquer l'ensemble du personnel afin de réduire les accidents du travail et prévenir les TMS.

Mise en œuvre et actions concrètes pour l'obtention des objectifs (2015/2016) :

- Diffusion de notre charte sociale à l'ensemble de nos salariés.
- Réalisation du document unique par l'utilisation des différentes données d'entrée :
 - . L'exploitation des CR du CHSCT.
 - . Les visites sécurité
 - . la Veille réglementaire
 - . L'exploitation des données existantes.
- Mise en place d'un programme d'amélioration des postes de travail de l'atelier d'assemblage (disposition des machines, formation « gestes et postures », investissement matériels).
- Création d'une procédure santé, sécurité.
- Création d'un registre de consignation d'alerte en matière de santé publique et d'environnement.
- Création d'un registre de consignation des dangers graves et imminents (droit de retrait).
- Création d'un registre des « presque accidents » (préventif).

Mesure des résultats (début mars 2016)

- Les 3 registres cités ci-dessous sont maintenant à disposition des salariés et sont examinés par la direction et les membres du CHSCT.
- Nous avons une diminution des accidents de travail.
- Le programme d'amélioration des postes de travail est en cours de réalisation.

2) Normes internationales du travail : Principe n° 3, 4, 5, et 6 : :

Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective. Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Notre politique :

Ci-après notre charte Sociale (travail et droits de l'homme)

Mise en œuvre et actions concrètes pour l'obtention des objectifs :

- Réalisation d'une charte des achats responsables
- Les intérêts des salariés relatif au droit du travail sont assurés par :
 - . La présence d'un syndicat dans l'entreprise pour défendre les intérêts des employés.
 - . La présence de délégués du personnel.
 - . Il existe également un comité d'entreprise et un CHSCT.
 - . Millet adhère également à la convention de la plasturgie.
 - . Des visites de l'inspection du travail et de la médecine du travail sont possibles.

Mesure des résultats (début mars 2016) :

Communication de notre charte des achats responsables à nos fournisseurs et prestataires.

Aucune plainte de nos salariés en 2015 et début 2016.

Nous respectons la convention de la plasturgie et négociation de branche.

Réalisation d'une négociation annuelle (NAO).

Nos salariés possèdent une couverture sociale, une mutuelle et une prévoyance.

Nous donnons également à nos salariés des primes d'intéressement et de participation (en rapport aux résultats et performance annuelle de l'entreprise).

3) Environnement : Principes n° 7,8 et 9 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement, entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Notre politique :

La protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes sont des préoccupations de chaque instant, à tous les niveaux, dans toutes nos activités. Nous affirmons le souhait de maintenir notre prestation de qualité en l'associant au respect de l'environnement, à la prévention de la pollution et des risques en matière de santé et de sécurité pour nos collaborateurs.

Soucieux de confirmer notre volonté d'amélioration continue et notre engagement de développer durablement nos activités, nous avons fait le choix de mettre en place un système de management intégré Santé, Sécurité et Environnement.

Nos objectifs :

- Etre conforme aux exigences légales applicables et autres exigences auxquelles nous pourrions souscrire.
- Améliorer la gestion des énergies et réduire notre consommation énergétique.
- Valoriser les déchets générés par l'activité de la société.
- Assurer la prévention de toutes pollutions.
- Identifier les risques environnementaux et mettre en œuvre des actions visant à les diminuer et à les maîtriser.
- Assurer la prévention et la gestion des situations dangereuses (maîtrise des pollutions accidentelles et des situations d'urgences).
- Impliquer et sensibiliser l'ensemble de notre personnel à notre démarche environnementale.
- Conduire des audits, auto évaluer notre conformité / à nos engagements et mesurer notre performance.

Mise en œuvre et actions concrètes pour l'obtention des objectifs :

- Sensibilisation et formation des employés à la protection de l'environnement et à leurs impacts environnementaux.
- Modification de notre système de management de la qualité certifié iso 9001 afin d'inclure les exigences liées à la norme iso 14001.
- Mise en place d'indicateurs liés à l'environnement.
- Mise en place d'audits internes environnementaux.
- Certification ISO 14001 avant fin 2015.

Mesure des résultats (début mars 2016)

- 100 % du personnel est maintenant sensibilisé et formé aux impacts environnementaux de la société.
- Nous avons mis en place des indicateurs :
 - . Nous avons diminué notre consommation d'eau de 2 %.
 - . Nous avons diminué notre volume de déchets DIB de 12 %
 - . Tous les déchets dangereux sont recyclés
 - . Aucune plainte des riverains en 2015 et début 2016
- Nous avons obtenu la certification ISO 14001 en fin d'année 2015. Cette certification atteste la volonté forte de l'entreprise Millet Marius / l'environnement.

4) Lutte contre la corruption : Principe n° 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Notre politique :

Dans un monde aux échanges de plus en plus nombreux, variés et globalisés, la pérennité et le développement maîtrisé des entreprises passe par le respect des lois et des normes internationales en vigueur mais aussi par une vision et un sens éthique de haut niveau.

Notre société et ses filiales, nonobstant ses fortes valeurs éthiques propres, se conforment depuis des années aux lois et règlements nationaux et européens en vigueur qui constituent un socle solide dans le cadre du respect de la Propriété industrielle et autres aspects du droit des affaires en Europe.

Nous souhaitons aujourd'hui mettre en œuvre une démarche plus complète et formalisée dans ce domaine, en réaffirmant et prolongeant ces valeurs éthiques et en nous donnant les moyens de les mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs définis.

Nos objectifs :

- Millet Plastics Group s'engage à ne pas travailler avec des sociétés dont les fonctionnements économiques semblent douteux. La sélection des fournisseurs donne lieu à des appels d'offres vers plusieurs fournisseurs.
- Cet engagement est formalisé dans la procédure générale d'achats. La sélection des fournisseurs est établie en fonction de l'image globale de l'entreprise de la qualité des produits / matériels / prestataires de service et du prix. Le responsable achats émet les appels d'offre, définit et rédige les cahiers des charges en collaboration avec les autres services. Il garantit la loyauté dans ses échanges avec les fournisseurs actuels ou les fournisseurs potentiels.

Mise en œuvre et actions concrètes pour l'obtention des objectifs :

- Procédure achats
- Sensibilisation de nos fournisseurs.
- Elaboration d'une chartre des achats responsables.
- Expédition de cette chartre à l'ensemble de nos fournisseurs.
- Elaboration d'une politique d'entreprise en matière d'éthique des affaires.

Mesure des résultats (début mars 2016) :

Notre Chartre des achats responsables est réalisée et diffusée à nos fournisseurs. Notre politique d'éthique des affaires est toujours disponible au sein de notre entreprise. Nos comptes sont vérifiés et validés par les commissaires aux comptes annuellement. Nos comptes et dépenses sont donc transparents et contrôlés.

Page 6/7

	<h2 style="margin: 0;">Charte sociale (travail et droits de l'homme)</h2>	DOC190.G [00] Page 1/1
---	---	----------------------------------

Charte sociale (travail et droit de l'homme):

DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL

MILLET MARIUS s'engage à respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

MILLET MARIUS s'interdit toute forme de discrimination dans les recrutements, les promotions, les salaires, les évaluations professionnelles, ou conditions de travail, sur la base de la race, couleur, origine, sexe, identité sexuelle, orientation sexuelle, religion, handicap ou tout autre cas interdit par la législation en vigueur.

SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

MILLET MARIUS s'engage à fournir un environnement de travail sain et sûr, à traiter ses employés équitablement et conformément à la législation en vigueur. Elle s'assure également que les normes régissant la santé, la sécurité sont conformes aux législations et réglementations en vigueur.

SALAIRES

MILLET MARIUS s'engage à rémunérer ses salariés *a minima* aux salaires légaux et ou conventionnels.

TEMPS DE TRAVAIL

MILLET MARIUS respecte la législation en vigueur relative aux horaires de travail, et n'obligera pas ses employés à travailler au-delà des exigences légales sans leur accord.

LIBERTE SYNDICALE, NEGOCIATION COLLECTIVE ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

MILLET MARIUS s'engage également à respecter et reconnaître le droit de son personnel à adhérer aux organismes de leur choix et à entreprendre des négociations collectives. Les employés qui exercent leur droit à adhérer ou non à une organisation ne seront assujettis à aucune forme d'intimidation ou de harcèlement dans l'exercice de ce droit.

TRAVAIL FORCE

MILLET MARIUS s'interdit l'usage de personnel engagé de force, asservi, entravé ou assujetti à toute autre forme de travail forcé.

TRAVAIL DES ENFANTS ET PROTECTION DES ENFANTS

MILLET MARIUS s'interdit de recourir à du personnel n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler. Concernant les contrats d'apprentissage, la société s'engage à respecter toutes les exigences légales liées aux horaires, conditions de travail, salaires et niveau de qualification.

MESURES DISCIPLINAIRES / COERCITION

MILLET MARIUS est fermement convaincu que chacun doit être traité avec dignité. Il ne sera toléré aucun acte ni aucune menace de châtiments corporels ou toute autre forme de violence physique, sexuelle, psychologique ou verbale, ou encore de harcèlement envers les employés.

La direction générale, Christine Millet

Le 30/04/2014